

Fait

CREDITS BUDGETAIRES - Répartition programmes 1959 - Répartition reliquats 1958.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 11 Août 1959

Messieurs,

Les reliquats constatés à la clôture de l'exercice 1958, pour l'allocation scolaire, s'élevaient à ..... 6.407.334.-

Je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, la reprise en compte de ces reliquats avec l'affectation ci-après:

RECETTES - Chap. I art. 1 - (Allocation scolaire - Crédit Bénévoles, reliquats 1958) ..... 6.407.334.-

DEPENSES - Chap. III n° 28 du B.S. Mobilier scolaire et matériel d'enseignement ex. 1958 ..... 4.286.320.-

Chap. III art. 1 - Mobilier scolaire - matériel d'enseignement ..... 1.561.687

Chap. III art. 8 - Equipement cours complémentaires ..... 258.894

Chap. III art. 9 - Abonnement à l'Education Nationale .. 1.925

Chap. XVI art. 2 - Cantines scolaires (denrées alimentaires) ..... 298.508

---

6.407.334.-

Je vous demande également de voter, par autorisation spéciale la prise en compte du programme de répartition de 1959, avec l'affectation suivante:

<u>RECETTES</u>	- Chap. 8 art. 4 - Allocation scolaire crédit Berangé 1959 .....	12.750.000.-
<u>DEPENSES</u>	- Chap. XXI art. 3 - Mobilier scolaire matériel d'enseignement .....	3.635.500
	Chap. XXI art. 8 - Equipement cours complémentaires .....	2.000.000
	Chap. XXI art. 9 - Abonnement à l'Education Nationale .....	14.500
	Chap. XXI art. 11 - Acquisi- tion matériel éducatif .....	300.000
	Chap. XXVI art. 2 - Cantines scolaires (denrées alimentai- res) .....	6.800.000
		<hr/> <u>12.750.000.-</u>

Ces diverses opérations seront régularisées au prochain bud-  
get supplémentaire./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Le Maire met aux voix le rapport dont il vient de donner  
lecture.

Adopté à l'unanimité.